



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 août 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1944 (2010) du 14 octobre 2010, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2011 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution de son mandat 45 jours au moins avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 24 mars 2011, date de la parution de mon rapport précédent (S/2011/183) et le 31 août 2011. Il décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010) et 1944 (2010). Il présente en outre les constatations et les recommandations issues de l'évaluation très complète de l'état de la sécurité demandée par le Conseil dans la résolution 1944 (2010).

II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

Situation politique et résultats des élections

2. Depuis mon précédent rapport, Haïti a connu pour la première fois de son histoire la passation pacifique des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre appartenant à l'opposition. À l'issue de sa victoire au second tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 20 mars 2011, Michel Joseph Martelly a prêté serment en tant que successeur de René Préval le 14 mai 2011. Les premiers mois du mandat de M. Martelly ont été marqués par deux tentatives infructueuses pour nommer un premier ministre et par l'enlisement de la réforme constitutionnelle. L'impasse politique actuelle entre le Président et le Parlement risque de saper les progrès politiques et d'aggraver l'état de la sécurité, et a constitué un obstacle majeur à l'accomplissement des tâches dont est chargée la MINUSTAH.

3. À la suite du second tour des élections présidentielles et législatives, les allégations de corruption dirigées contre le Conseil électoral provisoire se sont intensifiées, en partie du fait que les résultats ont été annoncés avec retard. Les résultats préliminaires ont été communiqués le 4 avril et les résultats définitifs le



20 du même mois, confirmant la victoire de Martelly (Repons Peyizan) avec 67,57 % des voix, son opposant, Mirlande Manigat (Rassemblement des démocrates nationaux progressistes) en recueillant 31,74 %.

4. Le Bureau du contentieux du Conseil électoral provisoire a infirmé les résultats concernant 17 sièges de la Chambre basse et deux sièges du Sénat. La majorité écrasante de ces décisions favorisait l'ancien parti au pouvoir Inite, soulevant l'inquiétude des observateurs nationaux et internationaux. À la demande du Président Préval, la Mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes a examiné cette situation, qui a été par la suite revue par le Conseil électoral provisoire. Dans 15 cas, les résultats ont été confirmés par la Mission conjointe d'observation électorale et les nouveaux résultats ont été publiés le 18 juin. Le pouvoir exécutif a ultérieurement arrêté la publication des résultats pour les quatre cas restants. Le 17 mai, une commission sénatoriale a été créée pour enquêter sur les allégations de fraude électorale : son rapport n'est pas encore publié. Dans l'intervalle, des mandats d'arrêt ont été lancés contre trois membres du Conseil électoral provisoire, y compris son président, après leur absence de réponse à une incitation à comparaître devant la commission sénatoriale.

5. Une controverse a été soulevée par ailleurs en mai au sujet des amendements constitutionnels présentés par le Président Préval durant son dernier mandat. Les allégations au sujet des différences qui existeraient entre le texte publié de la Constitution modifiée et les amendements votés au Parlement ont conduit à des débats houleux sur leur légalité. Le 13 juin, le Président Martelly a annulé le décret publié par l'ancien Président Préval qui promulguait les amendements et a annoncé que la Constitution de 1987 restait en vigueur. À ce jour, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le sort de ces amendements.

6. Depuis son investiture, le Président Martelly a fait face à l'opposition du nouveau Parlement au sujet de la nomination du premier ministre. Le 21 juin, cinq semaines après l'entrée en fonctions du Président, la Chambre des députés a officiellement rejeté le candidat du Président, Daniel Gérard Rouzier. Le deuxième choix du Président, Bernard Gousse, a été également écarté le 2 août à l'issue d'un débat houleux au Sénat. Cent jours après le début du mandat du Président, le pouvoir exécutif et le Parlement n'étaient toujours pas arrivés à un compromis malgré les appels répétés de nombreux parlementaires, de personnalités religieuses et d'acteurs du secteur privé et de la société civile pour sortir de l'impasse et s'entendre sur un moyen concret de faire avancer la situation.

Évaluation de l'état de la sécurité

7. Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré calme tout en restant fragile durant la période à l'examen, des troubles civils éclatant sporadiquement dans tout le pays à la suite du processus électoral. La sécurité pourrait néanmoins se détériorer en cas d'impossibilité de sortir rapidement de l'impasse politique actuelle au moyen d'un accord politique fondamental.

8. Depuis le tremblement de terre, la grande criminalité, notamment les meurtres, les viols et les enlèvements, a eu tendance à s'aggraver. D'autres infractions, dont les vols, à main armée ou non, et les agressions, augmentent également. Il semble que les victimes se font davantage connaître suite à une plus grande présence policière, à la multiplication des patrouilles et aux contacts directs des forces de

l'ordre avec la population. Les infractions sont commises en majeure partie à Port-au-Prince et dans le département voisin de l'Ouest et il est préoccupant de constater la poursuite des activités des bandes organisées, dont certaines sont liées à des partis politiques et à des trafiquants de drogue.

9. Le nombre de manifestations violentes a sensiblement diminué après la fin du processus électoral. Toutefois, dans le contexte politique et socioéconomique actuel, le risque de troubles civils demeure élevé. Des accrochages localisés entre candidats rivaux et leurs partisans devraient se produire dans l'ensemble du pays durant les prochaines élections, en particulier dans les points chauds traditionnels tels que Port-au-Prince, les Gonaïves (Artibonite), Cap-Haïtien (département du Nord) et Les Cayes (département du Sud).

10. Les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales, en particulier durant la période postélectorale qui reste imprévisible. En juillet, la MINUSTAH a réussi une opération conjointe militaire et policière dans les quartiers de Cité-Soleil, Bel Air et Martissant, à Port-au-Prince, afin de porter un coup aux activités des bandes organisées et d'aider les autorités haïtiennes à maintenir l'ordre. Plusieurs membres de bandes organisées, ainsi que des évadés de prison, ont été arrêtés et la criminalité a depuis lors diminué dans les zones ciblées. La Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH ont procédé ensemble avec succès à plusieurs opérations anticriminelles, notamment contre le trafic de drogue. Depuis le 1^{er} avril 2011, quatre policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui représente une diminution des deux tiers par rapport à la période précédente.

11. La capacité de la Police nationale d'Haïti d'assurer une protection adéquate à la population civile a été renforcée grâce à la remise des diplômes aux élèves de la vingt-deuxième promotion en mai 2011. Bien que la Police nationale améliore lentement son efficacité, elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure. Ses moyens d'action sont sérieusement limités par le manque d'effectifs, de matériel de base et de soutien logistique. Elle ne dispose que de capacités nettement insuffisantes dans des domaines essentiels, surtout pour la gestion des frontières et la lutte antiémeutes. La présence de la Police nationale dans les régions n'est pas encore assez étoffée et a besoin de l'appui suivi de la MINUSTAH.

III. Point de la situation humanitaire et du relèvement

12. Haïti continue de faire face à d'importantes difficultés sur le plan humanitaire et un grand nombre de personnes déplacées dépendent toujours de l'aide fournie pour survivre. En juin 2011, environ 634 000 personnes déplacées vivaient dans 1 001 lieux d'hébergement. L'épidémie actuelle de choléra, l'extrême vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles et la hausse régulière des prix des aliments et du carburant ont accru les difficultés auxquelles doit faire face la population. De plus, un certain nombre de grandes organisations non gouvernementales se retirent du pays en raison de la réduction de l'aide financière des donateurs, ce qui risque de nuire aux efforts de prévention du choléra, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les camps.

13. En juin 2011, au moins 73 000 (soit 63 %) des 116 000 abris provisoires prévus avaient été construits et, depuis le début de l'année, les partenaires humanitaires ont distribué 117 200 tentes, 1 185 052 bâches et 2,5 millions d'articles de secours tels que couvertures, nattes et ustensiles de cuisine. Un programme pilote du groupe chargé de la coordination et de la gestion des camps a facilité le retour de 2 714 familles. Dans l'ensemble, le nombre de personnes vivant dans des camps a continué à diminuer, bien qu'à un rythme sensiblement plus lent, la réduction ayant touché 47 000 déplacés et 60 lieux d'hébergement seulement depuis mars 2011. La communauté humanitaire continue de coopérer avec le Gouvernement haïtien à la mise au point et à l'application de solutions durables pour fournir aux personnes déplacées des conditions de vie décentes et viables.

14. Malgré la reprise du choléra, les taux de mortalité ont diminué régulièrement dans tous les départements, passant de 5,62 % depuis le début de l'épidémie à 1,4 % en août 2011. Si les conditions actuelles persistent, le taux d'incidence de 3,9 % pourrait passer à 5 % d'ici à la fin d'octobre 2011, ce qui situerait le nombre de cas à environ 115 000, dont 60 000 pourraient nécessiter une hospitalisation.

15. Les activités de relèvement et de reconstruction progressent, bien que lentement. Au 23 juin, les donateurs internationaux du secteur public avaient décaissé 37,8 % (soit 1,74 milliard de dollars) des contributions promises pour soutenir les efforts de relèvement après le tremblement de terre durant la période 2010-2011. Depuis mon précédent rapport, un certain nombre de grands programmes de reconstruction ont été lancés, notamment un projet de construction de logements de 65 millions de dollars soutenu par la Banque mondiale, une initiative du Gouvernement visant à construire 2 000 logements à Port-au-Prince et des programmes de construction de logements et d'enlèvement des débris, appuyés par les Nations Unies et représentant au total 72 millions de dollars. Le 22 juillet, la Commission intérimaire pour le relèvement d'Haïti a approuvé un grand projet visant à reloger dans 16 quartiers prioritaires les occupants de six camps principaux de la région de Port-au-Prince, le Fonds de reconstruction d'Haïti ayant alloué au départ un montant de 30 millions de dollars. Le projet a été lancé officiellement par le Président d'Haïti le 17 août.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Appui aux élections et au processus politique

16. Durant la période à l'examen, la MINUSTAH a fourni un appui crucial au processus électoral. Elle a apporté puis récupéré toutes les fournitures et le matériel sensible ou autre nécessaires au scrutin et a assuré la sécurité dans les bureaux de vote des trois circonscriptions où le second tour des élections législatives s'est tenu le 29 mai 2011. En réponse à la violence électorale, elle a effectué 52 missions conjointes d'évaluation dans les circonscriptions ayant connu des incidents violents après les élections et a fourni un appui aux autorités judiciaires. Elle a assuré dans 37 cas sa médiation entre les partisans des candidats de l'opposition aux élections législatives et a facilité la réouverture des mairies et des tribunaux de paix dans les zones touchées par la violence électorale.

17. Depuis son arrivée en Haïti le 26 juin 2011, mon nouveau Représentant spécial, Mariano Fernández, a tenu des consultations intensives avec les autorités haïtiennes et autres acteurs politiques afin que les factions de l'opposition parviennent à s'entendre sur un cadre viable de bonne gouvernance. La réouverture, en août 2011, du bureau de liaison parlementaire de la Mission facilitera la présence continue de la MINUSTAH à l'appui du dialogue en cours pour sortir de l'impasse.

Affaires militaires

18. La composante militaire de la MINUSTAH a continué de jouer un rôle capital dans le maintien d'un environnement sûr et stable, ainsi que dans la gestion des frontières, la préparation et l'intervention en cas de catastrophe, l'appui électoral et les activités de relèvement et de reconstruction. Le but principal était de maintenir l'ordre durant le second tour des élections et la période postélectorale en cas de contestation. Les préparatifs concernant la sécurité et le soutien logistique ont commencé en prévision des élections législatives et locales prochaines. La composante militaire de la Mission a participé à de nombreuses opérations contre la criminalité, la plus importante ayant été l'opération Phoenix en juillet 2011. Les activités de la composante militaire concernant la préparation aux situations d'urgence ont consisté à effectuer deux exercices en prévision de catastrophes naturelles. Des projets du génie militaire contribuent également aux activités de préparation.

19. À la suite du séisme de 2010, trois compagnies supplémentaires de génie militaire ont été adjointes à la Mission, une autre compagnie devant arriver en Haïti le 24 septembre 2011. Le corps du génie de la MINUSTAH appuie actuellement divers efforts de relèvement et aide à créer les conditions voulues pour la reconstruction à plus long terme. Au total, 125 demandes de projets de génie à l'appui du relèvement et de la reconstruction ont été reçues depuis le 1^{er} avril. Quatre-vingts projets ont été achevés jusqu'ici et les autres sont en cours ou attendent l'arrivée de matériel supplémentaire. Leurs buts consistent à dégager les bâtiments officiels, les hôpitaux, les orphelinats et les écoles qui ont été endommagés par le séisme, à viabiliser les terrains pour construire des entrepôts et des centres de traitement du choléra, à réparer les routes, à creuser des puits, à drainer les cours d'eau et les canaux et à consolider les berges.

20. La Mission a maintenant mis au point un plan à plus long terme pour l'utilisation de ses moyens de génie. Les projets prioritaires viseront à aider les opérations de secours humanitaire et de relèvement préliminaire, à permettre une intervention rapide en cas de situation d'urgence et à aider le Gouvernement à appliquer des stratégies pour atténuer les risques de catastrophe. Étant donné que le budget de fonctionnement de la MINUSTAH n'envisage pas un soutien très important à de grands projets de génie, d'autres options de financement sont actuellement étudiées. De plus, des mécanismes de gestion interne ont été mis en place afin de veiller à ce que les moyens de génie de la Mission soient utilisés de manière économique et efficace.

Police

21. La réforme et le renforcement de la Police nationale d'Haïti sont restés des activités prioritaires pour la MINUSTAH durant la période à l'examen. Après avoir fait l'objet d'enquêtes de sécurité, 913 personnes ont été incluses dans la vingt-

deuxième promotion et 877 élèves, dont 60 femmes, ont été diplômés le 20 mai 2011. L'examen des dossiers de sécurité des candidats se poursuivra dès que les moyens logistiques et les ressources nécessaires auront été obtenus. La Police nationale d'Haïti a un effectif actuel de 10 101 personnes, dont 783 femmes. Vingt-huit policiers ont été formés en vue de superviser et d'appuyer la formation sur le terrain des 877 diplômés récents durant une période de 12 mois. La MINUSTAH a également mis au point et assuré une formation supplémentaire spécialisée pour renforcer les capacités de la Police nationale en ce qui concerne les secours d'urgence, la problématique hommes-femmes, les activités aux frontières, la protection rapprochée, la lutte antiémeutes et la police judiciaire.

22. Le processus de recrutement pour les vingt-troisième et vingt-quatrième promotions se poursuit et une liste de 1 900 candidats a été établie. Les examens de recrutement pour la vingt-troisième promotion devraient être achevés en septembre 2011. Il est prévu de commencer la formation initiale d'environ 600 élèves de la vingt-troisième promotion en octobre 2011, un deuxième groupe d'environ 500 élèves devant commencer leur formation dans le cadre de la vingt-quatrième promotion au début de 2012. La Police nationale a fixé un objectif de 30 % de diplômés de sexe féminin pour la prochaine promotion.

23. La MINUSTAH continue d'aider les autorités haïtiennes à élaborer le prochain quinquennal de développement de la Police nationale d'Haïti qui fera suite au plan de réforme actuel à son expiration en décembre 2011. Toutefois, la prise en charge et la participation nationales restent problématiques, en grande partie à cause de l'impasse politique persistante. La Mission continue également de fournir des avis techniques pour plusieurs projets financés par des donateurs afin de rénover les locaux de la police et d'en construire de nouveaux. Il s'agit notamment de construire une académie de police visant à renforcer la capacité du personnel de gestion intermédiaire et de former des policiers compétents et efficaces. La construction de l'école devrait être achevée d'ici à 2013.

Protection des groupes vulnérables

24. Au cours de la période à l'examen, la MINUSTAH a poursuivi, en étroite coordination avec les comités des camps, ses activités concernant la police de proximité dans les lieux d'hébergement des personnes déplacées. Le personnel militaire et policier de la MINUSTAH a assuré une présence permanente dans sept camps, a continué d'effectuer des patrouilles de jour et de nuit dans un nombre supplémentaire de camps et aux alentours et d'encadrer du personnel de la Police nationale d'Haïti, et a fourni une aide aux victimes de la criminalité. La MINUSTAH s'est également mise en contact avec les autorités haïtiennes pour mettre fin à la fermeture forcée de camps et a préconisé un plan global assorti de délais pour la clôture des camps en fonction des progrès du relogement et de l'identification de lieux de réinstallation à long terme.

25. Les violences sexuelles et sexistes sont restées préoccupantes durant la période à l'examen, en particulier dans les quartiers marginalisés de Port-au-Prince, dans les camps de personnes déplacées et dans les zones éloignées du pays. La Mission a mis au point une base de données pour dépister les cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que des moyens spécifiques pour aider la Police nationale et le secteur judiciaire à traiter les cas de ce genre. De plus, le Gouvernement haïtien a adopté un plan d'action stratégique de trois ans dans le domaine de la violence sexuelle et

sexiste, qui comprendra la mise en place au sein de la Police nationale d'un bureau de coordination pour l'égalité des sexes et la condition de la femme. Des salles d'accueil des victimes ont été installées dans 13 commissariats métropolitains et dans trois des camps qui présentent le plus de risques. Durant la période à l'examen, la MINUSTAH a fourni un appui technique au Ministère haïtien de la condition féminine et des droits de la femme afin d'élaborer un projet de loi sur la violence contre les femmes qui est actuellement examiné par les autorités haïtiennes. À cet effet, plusieurs réunions et séances de travail communes ont eu lieu entre le Ministère de la condition féminine et des droits de la femme, des organisations de la société civile, dont des organismes de femmes, et la MINUSTAH.

Lutte contre la violence communautaire

26. La MINUSTAH a continué de collaborer avec des partenaires actifs dans des communautés urbaines fragiles, notamment grâce à des initiatives sociales, à de grands projets employant beaucoup de main-d'œuvre et à la formation professionnelle. Elle a achevé les 99 projets de lutte contre la violence communautaire qui avaient été entamés immédiatement après le séisme. Depuis mon dernier rapport, 60 projets nouveaux représentant un montant de 9 millions de dollars ont été commencés. Ces initiatives environnementales et génératrices de revenus fourniront un emploi temporaire à 30 000 jeunes et femmes à risque. De plus, la Mission appuie des programmes d'apprentissage et d'emploi dans le secteur privé à l'intention de 1 110 jeunes à Port-au-Prince, aux Gonaïves et à Cap-Haïtien et a aidé à mettre en place 34 entreprises commerciales dirigées par des femmes dans les zones les plus pauvres de la capitale. D'autres activités ont consisté à achever les locaux de formation pour le relèvement des prisonniers et à construire des centres d'assistance juridique et des écoles. La MINUSTAH, en partenariat avec deux organisations non gouvernementales haïtiennes, s'attache à fournir au niveau local un appui aux victimes de la violence sexuelle et sexiste et à réduire la violence liée aux drogues et à l'alcool. La Mission contribue aussi à la lutte contre la violence communautaire en assurant une formation professionnelle et un emploi à 550 résidents du plus grand camp de personnes déplacées dans la capitale, le parc Jean-Marie Vincent.

Appui aux institutions publiques

27. Durant la période à l'examen, la MINUSTAH a continué d'apporter son soutien aux efforts de décentralisation du Ministère de l'intérieur, notamment en mettant au point un module d'évaluation des résultats afin de faciliter le contrôle de la gestion administrative et financière des municipalités, la prestation des services et les activités locales de développement. Le module permet à la MINUSTAH de faire des évaluations semestrielles des progrès et des contraintes, ainsi que des besoins de formation. Le Ministère de l'intérieur a manifesté son intérêt en vue d'une utilisation future. D'avril à juillet, la MINUSTAH a surveillé l'exécution des budgets municipaux de 2010/11 et a aidé le Ministère à mettre à jour les directives concernant l'établissement des budgets municipaux. Ces directives ont été mises en vigueur pour l'exercice 2011/12 et le processus a été supervisé par la MINUSTAH et le Ministère entre juillet et août 2011. Afin que le Ministère renforce sa mémoire institutionnelle, la MINUSTAH l'a aidé à dresser un inventaire des projets en cours et des dossiers. Elle a également aidé le Ministère à élaborer son rapport d'activité quinquennal en soulignant les progrès et les difficultés du processus de décentralisation.

28. Les projets d'infrastructure et d'équipement à l'appui des autorités haïtiennes se sont poursuivis durant la période à l'examen, bien que plusieurs aient été retardés par les travaux de viabilisation des sites. La construction du bureau temporaire du Parlement a été achevée en avril. La MINUSTAH a consacré à ce projet près de 700 000 dollars et, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a fourni de l'ameublement, des ordinateurs et un accès à l'Internet pour l'ensemble des locaux. La MINUSTAH a également continué de fournir un appui technique et consultatif au Parlement haïtien durant toute la période à l'examen. Le bureau de liaison parlementaire de la Mission a facilité une interaction régulière sur des questions de fond entre la Mission et les législateurs du pays et a fourni aux parlementaires des lieux de travail et de réunion. Le 25 avril, la Mission et l'Agency for International Development des États-Unis ont financé en commun une formation de base pour la quarante-neuvième législature récemment élue.

Projets à effet rapide

29. Durant la période à l'examen, la MINUSTAH a terminé l'attribution à des projets à effet rapide du montant de 7,5 millions de dollars prévu à cet effet dans le budget pour l'exercice 2010/11. Sur les 229 projets exécutés, 182 portaient sur les besoins urgents liés au relèvement de l'infrastructure publique et à la prestation de services publics de base, 33 ont mis l'accent sur les activités concernant les moyens d'existence et la création de revenus et 14 projets ont été consacrés à la formation et au renforcement des capacités. Un budget analogue étant prévu pour l'exercice 2011/12, la MINUSTAH continue d'axer ses efforts sur les activités les plus nécessaires et les communautés qui en ont le plus besoin ainsi que sur les domaines qui ne bénéficient pas d'un volume suffisant d'aide du Gouvernement et des donateurs.

Renforcement des capacités en matière d'état de droit

30. Depuis mon dernier rapport, la MINUSTAH a aidé le Gouvernement haïtien à élaborer une stratégie nationale sur l'état de droit, tout en coordonnant l'aide fournie dans ce domaine par les Nations Unies et d'autres acteurs. Cependant, les progrès ont été ralentis par les retards enregistrés dans la formation d'un nouveau gouvernement et la nomination du Président de la Cour suprême, qui a empêché le bon fonctionnement de cette instance, du Conseil supérieur de la justice et de l'École de la magistrature.

Justice

31. Durant la période à l'examen, huit bureaux supplémentaires d'assistance juridique englobant l'ensemble des districts judiciaires ont été établis avec l'appui technique et logistique de la MINUSTAH, ce qui porte le total de ces bureaux à 20. La Mission a par ailleurs construit trois nouveaux tribunaux de paix et huit bâtiments supplémentaires sont en cours de construction. Des plans sont en place pour fournir au Ministère de la justice des locaux destinés à 26 tribunaux dans l'ensemble du pays, ainsi que deux bâtiments pour le Ministère. La MINUSTAH a poursuivi sa collaboration étroite avec le PNUD en ce qui concerne les travaux de relèvement ainsi que l'appui technique et logistique destiné à l'installation du Conseil supérieur de la justice, à la révision des compétences du Ministère de la justice et à l'inspection de l'appareil judiciaire. La Mission et l'équipe de pays des

Nations Unies assurent conjointement aux acteurs judiciaires une formation relative aux éléments sociaux de la violence sexiste et au cadre juridique de la lutte dans ce domaine. En juin, 17 étudiants et 3 étudiantes du pays ont achevé une formation de 10 mois à l'École nationale de la magistrature en France. Cette initiative a été cofinancée par le Gouvernement français, le PNUD et la MINUSTAH. Un programme conjoint du PNUD, de l'unité spécialisée dans la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH a également permis de former 130 recrues pour l'unité d'enquête sur la drogue.

Système pénitentiaire

32. La Mission a poursuivi son activité sur la surpopulation pénitentiaire et l'amélioration de l'administration des peines et de l'accès aux services de santé destinés aux détenus. La présence quotidienne de policiers de la MINUSTAH dans chacune des prisons du pays a permis de réaliser des progrès dans l'ensemble de ces domaines prioritaires, en particulier au niveau local. Néanmoins, les réformes administratives nécessaires pour apporter des changements viables ont pris du retard et les prisons haïtiennes continuent de connaître de graves violations des droits humains et des conditions de détention inhumaines. En conséquence, il a fallu, durant toute la période à l'examen, que la MINUSTAH, d'autres partenaires internationaux et des organisations non gouvernementales interviennent fréquemment dans les domaines de la santé, de la sécurité et du bien-être général des prisonniers face aux problèmes liés à l'insuffisance de vivres, d'eau, d'électricité et de gaz et au manque d'hygiène dans les locaux.

33. Des ingénieurs du Groupe pénitentiaire de la MINUSTAH, en collaboration avec le personnel de l'administration des prisons haïtiennes et avec l'appui de partenaires internationaux, ont mis au point des projets visant à améliorer l'infrastructure pénitentiaire et à accroître les capacités de détention. Ces efforts ont contribué à augmenter de 28 %, depuis mon dernier rapport, la superficie générale des locaux cellulaires. Des experts juridiques et de l'administration des peines, en collaboration avec les conseillers en matière de justice et de droits humains, continuent d'aider le personnel pénitentiaire et judiciaire haïtien à réexaminer le cas des prisonniers qui seraient détenus illégalement. L'équipe a réussi à obtenir la conclusion accélérée d'affaires judiciaires qui a abouti à la libération de 260 détenus depuis mars 2011, portant ainsi le nombre total d'élargissements à 469 durant cette même année.

34. Durant la période à l'examen, la MINUSTAH a également aidé l'administration carcérale à former 300 nouvelles recrues, dont 32 femmes, et, en partenariat avec le PNUD, a formé 63 greffiers, dont 7 femmes. Le PNUD a créé des moyens de formation pour l'administration pénitentiaire, a renforcé les bases de données sur le suivi des prisonniers et a lancé un nouveau programme de formation sur l'administration pénitentiaire destiné à 43 directeurs exécutifs.

Droits de l'homme

35. La Mission a maintenu son accent stratégique sur les enquêtes visant les atteintes aux droits de l'homme et leur divulgation, sur le renforcement des mesures nationales en la matière et sur la coordination des efforts de défense de ces droits et de protection des personnes dans le contexte des secours humanitaires et des activités de développement. Le Groupe thématique sur la protection, dirigé par le

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avec l'appui du Haut-Commissaire pour les réfugiés a conservé un rôle primordial dans les efforts globaux de promotion des droits de l'homme mais l'absence d'un nouveau gouvernement et d'amélioration dans l'exécution des lois et la protection judiciaire de ces droits a gêné les progrès systémiques en la matière.

36. Pour renforcer la protection des droits de l'homme dans les institutions garantes de l'état de droit, la MINUSTAH, appuyée par le HCDH, a enquêté sur des violations prétendues comme les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires et la détention et la maltraitance de détenus, et elle a préconisé de la part de la police et de la magistrature des réponses systématiques à ces affaires. Parallèlement, elle a coopéré avec les autorités de l'État pour faire progresser l'instruction des cas de violations déjà anciens, notamment celles commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier. Elle a maintenu son appui au bureau du médiateur, même au niveau régional, préconisé l'inclusion des droits de l'homme dans les actions de reconstruction après le séisme et appuyé les préparatifs nationaux de présentation au Conseil des droits de l'homme, en octobre, du rapport d'examen périodique universel d'Haïti. Elle a également mené une analyse du budget national axée sur les droits de l'homme avec des acteurs tant étatiques que non étatiques et elle a favorisé l'inclusion de la société civile dans les décisions de l'État intéressant ces droits.

Égalité des sexes

37. Au deuxième tour des élections législatives, la MINUSTAH, avec le concours du PNUD, a fourni une formation et une aide juridique aux six candidates au Parlement. Trois ont été élues, portant à cinq le nombre des femmes dans la Chambre basse. Les femmes ont joué un rôle décisif au Parlement pour préconiser l'adoption, dans le service public, d'un quota féminin minimum de 30 % dans le cadre du processus de réforme constitutionnel. En juin, la MINUSTAH a appuyé la participation des femmes parlementaires à une conférence sur le pouvoir politique des femmes organisée en République dominicaine par le Forum interparlementaire des Amériques. Elle a aussi apporté aux législatrices un appui technique pour créer un groupe parlementaire féminin.

Protection de l'enfant

38. La MINUSTAH a été informée de 114 cas de viol et autres violences sexuelles contre des mineurs, de 68 cas de recrutement d'enfants et de leur emploi par des bandes armées, de 22 assassinats de mineurs et de 9 cas de victimes d'échanges de tirs. S'appuyant sur les efforts de la communauté internationale pour développer la capacité de la Brigade de protection des mineurs, la MINUSTAH aide les visites constantes des patrouilles frontalières visant à intercepter les mouvements de mineurs sans papiers réglementaires. Dans le domaine de la justice des mineurs, le plaidoyer de la MINUSTAH en faveur de l'amélioration de leurs conditions de détention s'est traduit par l'ouverture d'un centre de rééducation à Port-au-Prince. Allié au suivi des enfants détenus, ce plaidoyer a abouti à la libération de six enfants.

VII/sida

39. La MINUSTAH a continué de mener des activités de sensibilisation dans tout le pays pour faire de la prévention du VIH une priorité dans les programmes d'après crise, établir des mécanismes de coordination vigoureux et renforcer les structures nationales face au sida. Pendant les élections, de concert avec la Coalition haïtienne sur les femmes et le sida, elle a appuyé une campagne de défense de la santé des femmes visant les candidats, mené des campagnes de prévention du VIH et du choléra dans toutes les régions et formé à l'éducation par les pairs. Une formation à la sensibilisation a été donnée à 1 845 membres de la Mission et 762 services bénévoles de conseils et de tests ont été offerts; enfin, 318 étudiants et édiles locaux et 12 agents de police nationaux ont été formés à la prise de conscience du VIH/sida et à sa prévention.

Déontologie

40. L'Équipe Déontologie et discipline de la Mission s'est attachée à renforcer les mesures préventives en formant le personnel de tous ses éléments. Dès la fin de juillet 2011, elle avait donné à 1 356 agents de la MINUSTAH à Port-au-Prince et dans plusieurs régions 57 sessions de formation sur les fautes de service et la prévention de l'exploitation et de la maltraitance sexuelles. Elle a de plus fait des visites d'évaluation à Saint-Domingue et aux Cayes pour surveiller la mise en œuvre des recommandations déjà faites, notamment au sujet de l'élaboration de pochettes d'informations destinées au nouveau personnel civil, l'appui à la sensibilisation des chefs et la promotion de normes déontologiques, la formation continue des coordonnateurs en déontologie et discipline, et la surveillance plus étroite de l'obéissance aux normes déontologiques par le personnel itinérant. Dans le cadre de cours de formation et de visites aux camps militaires et d'unités de police constituées de la MINUSTAH, les activités de sensibilisation ont comporté la distribution d'affiches, d'opuscules et de pochettes en plusieurs langues sur l'exploitation et la maltraitance sexuelles.

Information et contacts

41. La MINUSTAH a continué d'utiliser l'information et les contacts comme outils stratégiques pour exécuter son mandat, bien faire connaître et comprendre son action et faire les mises au point nécessaires, par des conférences de presse régulières et la publication et la diffusion rapides de communiqués de presse ainsi que par son site Web et par les médias sociaux. Elle a également effectué un suivi médiatique poussé, réalisé des émissions télévisées et mené des activités locales de contact et des campagnes systématiques d'éducation civique. Radio MINUSTAH FM a donné des informations prioritaires et effectué des campagnes de sensibilisation sur le rôle et les activités de la Mission, les processus électoraux et politiques, les efforts de prévention du choléra, la prévoyance des catastrophes naturelles et des ouragans et la promotion d'un dialogue national et de l'état de droit. Les 15 minutes de vidéo hebdomadaire de la Mission sont désormais diffusées sur 7 stations nationales de télévision, 8 stations de télévision de la diaspora aux États-Unis, ainsi que sur les écrans publics en 15 lieux à Port-au-Prince, dont les camps de personnes déplacées et autres secteurs peuplés, et dans 9 centres multimédias des régions.

Aide à la Mission

42. La MINUSTAH a terminé la reconstruction des bureaux et des logements de son personnel commencée après le séisme de 2010. De nombreuses initiatives de renforcement de l'infrastructure pour la population et les autorités haïtiennes ont été réalisées. La Division de l'appui à la Mission a été décentralisée afin d'améliorer la qualité et la promptitude des services qu'elle rend, et une nouvelle section de gestion du matériel a été créée.

V. Action humanitaire et activités de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

43. Sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le mécanisme de coordination intersectoriel a continué de jouer un rôle important pour unir les acteurs humanitaires et les autorités haïtiennes afin de faciliter les communications sur la gestion des catastrophes et d'assurer une réponse coordonnée, stratégique et hiérarchisée. Il a aidé à créer une vision commune des besoins, facilité le partage de l'information et le guidage stratégique avec l'équipe de pays humanitaire et aidé à repérer les lacunes dans la réponse humanitaire globale.

44. Depuis mon rapport précédent, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont accru leurs efforts pour mettre au point et exécuter des programmes communs. L'équipe a recensé et présenté des propositions pour quatre autres projets à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Sur les 18 propositions de projets présentées depuis juin 2010, 8 ont reçu un financement du Fonds pour le relèvement d'Haïti et des ressources de donateurs bilatéraux ont été trouvées pour 3 autres. De plus, l'équipe de pays des Nations Unies a progressé pour améliorer l'efficacité de l'aide. Placée sous le double contrôle du Ministère de la planification et de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, une plate-forme de gestion de l'aide lancée en avril sera pleinement opérationnelle à la fin 2011. Elle permettra de surveiller les fonds des donateurs par rapport aux priorités du Gouvernement et devrait aider les ministères à décider de la planification et du budget. Pendant que le Gouvernement discute avec les parties prenantes de la prorogation éventuelle du mandat de la Commission jusqu'à octobre 2012, l'ONU continue de donner à son secrétariat des conseils politiques et un appui technique judicieux.

Riposte à l'épidémie de choléra

45. Le 4 mai, le groupe indépendant d'experts sur l'épidémie de choléra en Haïti que j'ai nommé en janvier a terminé ses travaux et présenté son rapport et ses conclusions que j'ai rendus publics. Il a notamment conclu qu'elle avait été causée par un concours de circonstances – dont la contamination du réseau d'affluents de Meye de la rivière Artibonite par une souche pathogène de la bactérie *Vibrio cholerae* de type sud-asiatique, l'insalubrité des eaux et de l'hygiène et l'usage répandu des cours d'eau pour la toilette, la baignade, la boisson et la récréation – et non par la faute ou la malfaisance d'un groupe ou d'un individu. J'ai par la suite convoqué une équipe spéciale intégrée de haut niveau chargée d'étudier les conclusions de la recommandation du groupe et de veiller à un suivi rapide et approprié.

46. La communauté humanitaire continue d'aider la riposte nationale à l'épidémie de choléra, qui a d'abord culminé en novembre 2010, puis une deuxième fois fin mai-début juin 2011 en raison de pluies diluviennes dans tout le pays où, en juillet 2011, il y avait 34 centres de traitement du choléra, 189 unités de traitement et 858 postes de réhydratation orale. Avec l'aide d'organisations nationales et non gouvernementales, le Gouvernement continue de répondre à l'apparition locale de nouveaux cas de choléra par des campagnes de sensibilisation à la santé publique et de distribution de produits pour lutter contre la maladie. La MINUSTAH a distribué un surcroît de 2 365 dialyseurs d'eau aux collectivités touchées, portant à 35 000 leur nombre total distribué en Haïti. L'UNICEF a distribué dans les zones à grand risque plus de 113 millions de comprimés pour purifier l'eau, satisfaisant pour un mois les besoins d'au moins 474 000 ménages tout en aidant directement la Direction nationale de l'eau et de l'hygiène par la chloration de l'eau urbaine et les contrôles de qualité de l'eau. L'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation panaméricaine de la santé ont coopéré avec le Ministère de la santé pour créer un système d'alerte et de réaction qui reçoit et évalue les alertes au choléra et qui coordonne les partenaires pour y répondre d'urgence. Enfin, l'UNICEF a aidé à apprendre à former sur le choléra plus de 2 600 agents locaux de santé et d'hygiène qui ont sensibilisé quelque 277 080 personnes.

Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti

47. Depuis mon précédent rapport, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de souligner la nécessité pour le Gouvernement et le peuple haïtiens de jouer un rôle de pointe, la communauté internationale devant absolument comprendre les priorités du pays pour concourir à son développement à long terme. À cette fin, le Bureau seconde les efforts du Gouvernement pour coordonner les prestataires de services non étatiques qui œuvrent dans tout le pays. Il s'agit de dresser un tableau initial de l'ensemble des organisations enregistrées, de tracer les tendances et les schémas de leurs activités et de recenser les possibilités de partenariat avec le Gouvernement haïtien.

48. Le Bureau de l'Envoyé spécial a coopéré étroitement avec le Gouvernement et la Banque interaméricaine de développement pour élaborer un ensemble commun de principes et de normes concernant la gestion des bassins versants. Il s'agit de mettre au point un mécanisme pour réguler et surveiller les milliers de partenaires qui œuvrent dans ce domaine.

VI. Retrait des renforts consécutifs au séisme

49. Les renforts consécutifs au séisme étaient motivés par la nécessité de donner à la MINUSTAH un supplément de ressources à l'appui des secours humanitaires tout en maintenant un environnement sûr et stable et en contribuant encore au rétablissement de la capacité institutionnelle du pays. L'évaluation menée à la demande du Conseil de sécurité [résolution 1944 (2010)] a conclu que le séisme n'avait pas aboli l'ordre public ni changé la nature des menaces sur la sécurité d'Haïti. Avec la réduction des grandes opérations humanitaires et l'achèvement des élections, beaucoup des problèmes nouveaux qui avaient justifié l'accroissement des effectifs militaires et policiers autorisés pour la Mission avaient été résolus ou fortement atténués. À cet égard, la protection des personnes déplacées et la fourniture d'un appui technique au relèvement et à la reconstruction constituent les

deux grandes tâches nouvelles assumées par la Mission depuis le séisme. La première continuera d'absorber une grande partie de ses moyens, certes de moins en moins, jusqu'à ce que des solutions durables (logement, réinstallation, etc.) soient trouvées. L'appui de la Mission à la poursuite des efforts de relèvement reste essentiel, mais les ressources actuelles y suffiront.

50. Vu ce qui précède, je suis persuadé que le retrait partiel des renforts militaires et policiers de la Mission ne risquerait guère de nuire aux progrès de la sécurité accomplis à ce stade et n'empêcherait pas la MINUSTAH de s'acquitter de ses tâches. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'envisager de réduire de 1 600 personnes les effectifs militaires autorisés pour la mission en retirant deux bataillons d'infanterie des zones à risque minimum et de remanier d'autres unités militaires sans compromettre les moyens primordiaux, les priorités actuelles ni les normes en vigueur. Par ailleurs, je recommande de réduire d'environ 1 150 agents de police constituée les effectifs de police autorisés pour la MINUSTAH, compte tenu de ce que le déploiement des quatre unités de police constituée restantes prévu dans le cadre des renforts consécutifs au séisme n'est plus nécessaire et que l'état actuel de la sécurité permettrait aussi le retrait de trois unités de police constituées au début de 2012. Ces réductions, qui coïncideraient avec les calendriers actuels de rotation des troupes et des policiers, seraient terminées dès juin 2012. Elles s'accompagneraient de la modification des déploiements actuels des forces militaires et policières pour assurer une couverture régionale.

VII. Aspects financiers

51. Par sa résolution 65/256 B du 30 juin 2011, l'Assemblée générale a affecté la somme de 793 517 100 dollars à l'entretien de la MINUSTAH pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Si le Conseil de sécurité approuve mes recommandations sur le retrait partiel des renforts militaires et de police constituée de la Mission et sur la prorogation de son mandat au-delà du 15 octobre 2011, comme il est dit aux paragraphes 50 et 56 du présent rapport, le coût immédiat de ce retrait ainsi que les coûts de l'entretien de la Mission seraient couverts par les ressources déjà approuvées par l'Assemblée générale.

52. Au 15 août 2011, les contributions encore impayées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 308,3 millions de dollars. Pour toutes les opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions impayées à la même date était de 3 459,4 millions de dollars.

53. Au 15 août 2011, les sommes dues aux fournisseurs à la MINUSTAH de troupes et d'unités de police constituée s'élevaient à 12,4 millions de dollars. Les remboursements des coûts du matériel des troupes et des contingents ont été faits respectivement pour les périodes allant jusqu'au 31 mai 2011 et jusqu'au 31 mars 2011, conformément au calendrier trimestriel de paiement.

VIII. Observations

54. Depuis le tragique séisme du 12 janvier 2010, Haïti a fait d'énormes progrès. Pour la première fois dans son histoire, on y a vu une passation pacifique des pouvoirs entre un président démocratiquement élu et un autre issu de l'opposition.

Je félicite de leur victoire le Président Martelly et les législateurs nouvellement élus ainsi que le peuple haïtien pour ce progrès remarquable.

55. Par ailleurs, je m'inquiète encore de ce que la formation du gouvernement marque le pas et de ce que les pouvoirs exécutif et législatif ne s'entendent pas. Il est regrettable aussi que l'on ne sache pas où en est le processus de réforme constitutionnelle. Au moment même où Haïti a un besoin impérieux de direction ferme avec une série convenue de priorités, les antagonismes entre les forces politiques menacent son succès démocratique récent et sa marche vers une stabilité durable. Il incombe donc à tous les acteurs de veiller à inverser cette tendance et à maintenir les progrès prometteurs de ces dernières années. Je suis heureux de constater que le public, la société civile et d'autres acteurs haïtiens réclament de plus en plus un dialogue authentique et un accord politique qui consolideraient un programme concret de progrès dans des domaines clefs dont le budget du pays, ses priorités de relèvement et de développement, ses élections et sa réforme constitutionnelle. Toutefois, on ne pourra guère progresser tant que la direction du pays et les autres grandes parties prenantes refuseront les compromis nécessaires à tout accord.

56. L'évaluation complète que j'ai faite des problèmes de sécurité haïtiens a souligné la contribution primordiale apportée par la MINUSTAH au lendemain du séisme, aidée par les renforts autorisés l'an dernier par le Conseil de sécurité. Certes, le relèvement et la reconstruction se poursuivent et exigeront le maintien d'une capacité spécialisée, notamment en moyens de génie militaire, mais la MINUSTAH sera à même, dès le début de 2012, de commencer à ramener son déploiement à ce qu'il était avant l'arrivée des renforts. Je recommande donc au Conseil de proroger d'un an, jusqu'au 15 octobre 2012, le mandat de la MINUSTAH, compte tenu du retrait partiel proposé des renforts envoyés à la Mission après le séisme. Avec leur réduction, la Mission fera porter ses efforts sur l'appui au processus politique et à la consolidation de l'autorité de l'État ainsi que le renforcement des capacités et de la responsabilisation des institutions d'État.

57. En 2012, la MINUSTAH aidera en priorité les autorités haïtiennes et les acteurs du secteur privé et de la société civile à s'entendre pour créer un cadre viable de bonne gouvernance, de réforme et de développement qui comporterait un pacte bien nécessaire sur l'état de droit et qui non seulement contribuerait beaucoup à sortir de l'impasse politique actuelle, mais obligerait aussi à rendre des comptes pour garantir la tenue des promesses électorales faites au peuple haïtien par le Président Martelly et par les parlementaires élus.

58. Pour que la MINUSTAH soit la dernière mission de maintien de la paix déployée en Haïti, il faudra que les autorités du pays assument de plus en plus la responsabilité de sa stabilité. Cela suppose une présence plus forte de l'État dans tout le pays : Police nationale, magistrature et administration. Cela implique la progression de l'éducation, des prestations de services essentiels, du logement et de la protection de ceux qui restent déplacés depuis le séisme. Cela veut dire aussi la mise en place d'un conseil électoral crédible et permanent et la prise de mesures pour réduire la dépendance d'Haïti envers l'appui international pour la tenue d'élections libres et justes. Dans ce contexte, les préparatifs des élections législatives et locales prochaines devraient commencer sans tarder. Le Gouvernement, la MINUSTAH et les autres parties électorales prenantes devraient convenir du rôle revenant à la communauté internationale pour aider les élections dans les années qui viennent et recenser les jalons menant Haïti à l'autonomie en matière électorale.

59. Pour renforcer la capacité de ses institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité, Haïti aura besoin de l'appui constant de la MINUSTAH et des donateurs internationaux. Une capacité haïtienne plus forte dans ce domaine permettrait à la MINUSTAH de déplacer progressivement ses ressources vers l'appui à la sécurité dans les départements les plus instables et les domaines primordiaux de l'amélioration de l'infrastructure, de l'atténuation des catastrophes naturelles et de la surveillance des frontières. L'engagement constant de la communauté internationale et l'investissement accru dans le développement, notamment par l'augmentation des ressources fournies à l'équipe de pays des Nations Unies, seront aussi d'une grande importance pour que toute réduction future de la MINUSTAH ne crée pas un vide. La direction politique d'Haïti doit toutefois saisir cette occasion pour offrir à tous les Haïtiens, avec l'appui constant de la communauté internationale, un avenir meilleur.

60. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial sortant, Edmond Mulet, pour les services qu'il a rendus pendant une période extraordinairement difficile en Haïti et à accueillir mon nouveau Représentant spécial, Mariano Fernández, qui va se charger de la Mission pendant cette période cruciale de transition. Pour leur dévouement et leur attachement constants au relèvement et à la stabilité d'Haïti, je tiens également à remercier mon Envoyé spécial, l'ancien Président des États-Unis, William J. Clinton, les hommes et les femmes de la MINUSTAH, les pays fournisseurs de troupes, les pays fournisseurs de policiers, l'équipe de pays des Nations Unies et leurs nombreux partenaires.

Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournisseurs d'officiers et de contingents
(au 23 août 2011)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Troupe</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine	1	10	35	676	722
Bolivie		3	18	187	208
Brésil		22	17	2 146 ^a	2 185^b
Canada	2	8			10
Chili		3	8	499	510
Équateur		1		66	67
États-Unis d'Amérique	1	7			8
France		2			2
Guatemala		5	12	131	148
Japon		2	3	218	223
Jordanie		10		602	612
Népal		15	22	1 038	1 075
Paraguay		1		129	130
Pérou	1	5		366	372
Philippines		2	6	148	156
République de Corée		2	4	234	240
Sri Lanka		11		947	958
Uruguay		15	43	1 044	1 102
Total	5	124	168	8 431	8 728

^a Dont un Bolivien attaché au contingent brésilien.

^b Non compris le commandant de la force qui a un contrat personnel avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Annexe II

**Composition et effectifs de la police de la Mission
des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
(au 23 août 2011)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Argentine	–	15	–	–
Bangladesh	–	4	123	357
Bénin	1	43	–	–
Brésil	–	4	–	–
Burkina Faso	13	40	–	–
Burundi	2	13	–	–
Cameroun	3	22	–	–
Canada	11	128	–	–
Chili	2	12	–	–
Chine	–	29	–	–
Colombie	2	16	–	–
Côte d'Ivoire	17	96	–	–
Croatie	–	3	–	–
Égypte	–	27	–	–
El Salvador	5	12	–	–
Espagne	2	15	–	–
États-Unis	14	74	–	–
Fédération de Russie	–	5	–	–
France	2	49	–	–
Grenade	–	3	–	–
Guinée	2	36	–	–
Guinée Bissau	–	–	–	–
Inde	–	–	–	457
Indonésie	1	9	–	–
Italie	–	–	–	–
Jamaïque	–	4	–	–
Jordanie	–	56	–	480
Kirghizistan	–	2	–	–
Lituanie	–	2	–	–
Madagascar	2	24	–	–
Mali	4	55	–	–
Népal	1	31	11	128
Niger	3	58	–	–

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Nigéria	–	3	37	103
Norvège	1	4		
Pakistan	–	14	–	280
Philippines	8	23	–	–
République centrafricaine	3	12	–	–
Roumanie	6	19	–	–
Rwanda	5	22	15	145
Sénégal	1	33	–	139
Serbie	–	5	–	–
Sierra Leone	1	3	–	–
Sri Lanka	1	16	–	–
Suède	–	3	–	–
Tchad	2	12	–	–
Thaïlande	–	–	–	–
Togo	–	2	–	–
Turquie	3	37	–	–
Uruguay	2	6	–	–
Yémen	–	25	–	–
	120	1 126	185	2 016
Total partiel	1 246		2 201	
Total		3 447		

